

### Questions au Feuilleton

Quels sont les noms et adresses des avocats et études d'avocats du comté de Northumberland (Ontario) qui, au cours de 1971, ont travaillé pour la Société centrale d'hypothèques et de logement, et quelle somme a été versée à chacun d'eux?

**L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Au cours de 1971, la Société centrale d'hypothèques et de logement a retenu les services des avocats dont les noms suivent, dans le comté de Northumberland (Ontario), pour des travaux juridiques concernant des prêts directs SCHL: Trevor E. Clark, Campbellford, J. P. Funnell, Cobourg. Étant donné que les honoraires se rapportant aux prêts directs de la Société centrale d'hypothèques et de logement sont payés par les emprunteurs, la SCHL n'a aucun relevé des sommes payées à ces avocats. On a retenu les services de M<sup>e</sup> J. H. Clark, de Cobourg, pour prendre en main quatre actions judiciaires dans le cas d'arriérés de comptes de prêts. Ces actions ont été réglées hors cour et les frais en ont été payés par les emprunteurs; la Société centrale n'a donc aucun relevé de la somme payée à cet avocat.

### LES POSTES—LA VENTE DES CARTES POSTALES AFFRANCHIES D'AVANCE

#### Question n° 682—M. Dinsdale:

1. Le ministère des Postes a-t-il lancé la vente de cartes postales avec paysage en couleur et affranchies d'avance et, dans l'affirmative, a) à quelle date a-t-on commencé b) pour quelle raison?

2. Y a-t-il eu des protestations auprès du gouvernement au sujet de cette inclusion dans le domaine de l'entreprise privée?

3. a) Quel est le coût du programme jusqu'ici, b) quelles en ont été les recettes?

**L'hon. André Ouellet (ministre des Postes):** 1. Oui. a) Les cartes postales illustrées et timbrées ont été mises en vente dans la plupart des bureaux de poste le 24 juillet 1972. b) Ces cartes postales ont été lancées pour rendre service à la clientèle et pour étendre la vente d'entiers postaux, activité que les Postes canadiennes pratiquent depuis plus de 100 ans. Déjà en 1930, les Postes avaient mis en vente une série de cartes postales timbrées d'une seule couleur. Les entiers postaux contribuent à réduire l'achat de timbres-poste à l'unité et évitent au client d'avoir à manipuler et coller les timbres.

2. Oui, mais nous ne pensons pas que le fait de vendre des cartes postales timbrées spéciales aux comptoirs postaux constitue une invasion du marché des cartes postales. Les paysages qui figurent sur ces cartes postales ont été choisis en collaboration avec les fonctionnaires provinciaux, lesquels ont manifesté beaucoup d'enthousiasme à l'idée de pouvoir ainsi faire connaître des secteurs de leurs provinces qui ne font pas habituellement l'objet de cartes postales commerciales. En effet, les cartes postales qu'on trouve dans le commerce dépeignent des sites touristiques ou des points d'intérêt particulier, tandis que les paysages qui figurent sur les cartes postales timbrées sont généralement représentatifs des provinces. Ces cartes ne sont vendues qu'aux comptoirs postaux, par paquet de cinq. Par conséquent, la plupart des bureaux de poste ne vendent que des paquets de cartes d'une seule série, soit la série de cinq cartes correspondant à la province où se trouve le bureau. Le prix de vente est de \$1 le paquet. Si l'on fait exception du timbre, chaque carte postale coûte donc 12c., c'est-à-dire 2c. de plus que les cartes postales vendues dans le commerce. Les collectionneurs de timbres s'intéressent tout particulièrement aux cartes postales timbrées. Un groupe représentatif de collectionneurs a d'ailleurs appuyé la vente de ces cartes

[M. Lawrence.]

postales, en raison de leur valeur philatélique. En outre, compte tenu du grand nombre d'étrangers qui collectionnent les timbres et les articles philatéliques canadiens, il est certain que les cartes postales timbrées contribueront à faire connaître la beauté du Canada aux collectionneurs des autres pays. Les cartes postales timbrées visent avant tout à rendre service à la clientèle et à réduire les ventes de timbres-poste. C'est dans cet esprit que les Postes canadiennes sont prêtes à envisager la possibilité, pour les fabricants de cartes postales du secteur privé, de manufacturer des cartes postales timbrées qui seraient vendues chez les détaillants.

3. a) \$228,643. b) \$258,624. La plus grosse partie du montant indiqué à a) provient de la fabrication initiale et de la publicité, dépenses qui ne seront plus aussi élevées à l'avenir. Les recettes indiquées à b) sont celles qui ont été réalisées jusqu'au 30 septembre 1972. Étant donné que les cartes continuent à produire des recettes, l'écart entre celles-ci et le prix de revient est plus grand qu'il n'apparaît ici.

### LES CONFÉRENCES FÉDÉRALES-PROVINCIALES DEPUIS 1942

#### Question n° 692—M. Gauthier (Roberval):

Depuis 1942, quels sont a) la date de la première réunion fédérale-provinciale et les noms de tous les premiers ministres provinciaux qui y ont participé, b) les dates des réunions tenues aux fins de renouveler les ententes quinquennales relativement à certains pouvoirs de taxation consentis par les provinces au gouvernement fédéral depuis les débuts, et c) les noms de tous les premiers ministres québécois qui ont assisté à ces réunions jusqu'en 1972?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** a) La conférence fédérale-provinciale de 1945-1946 a donné lieu à trois réunions: du 6 au 10 août 1945, du 28 janvier au 1<sup>er</sup> février 1946 et du 29 avril au 3 mai 1946. Les premiers ministres participants étaient les suivants: Canada—le très honorable MacKenzie King; Nouvelle-Écosse—l'honorable A. S. MacMillan; Nouveau-Brunswick—l'honorable J. B. McNair; Île-du-Prince-Édouard—l'honorable J. W. Jones; Québec—l'honorable Maurice Duplessis; Ontario—l'honorable George Drew; Manitoba—l'honorable Stuart Garson; Saskatchewan—l'honorable T. C. Douglas; Alberta—l'honorable E. C. Manning; Colombie-Britannique—l'honorable John Hart. b) Les accords fiscaux conclus entre le Dominion et les provinces de 1947 à 1952—Ces accords sont le résultat de négociations particulières avec chaque province, à la suite de l'insuccès des conférences de 1945-1946. Les accords fiscaux de 1952 à 1957—Ces accords ont été discutés lors d'une réunion des premiers ministres tenue à Ottawa du 4 au 7 décembre 1950. La loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, 1957-1962—Les réunions suivantes des premiers ministres, tenues à Ottawa, ont servi de cadre à l'élaboration de la loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts, 1957-1962: le 26 avril 1955; du 3 au 6 octobre 1955; et les 25 et 26 novembre 1957. La loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, 1962-1967—Les réunions des premiers ministres tenues aux dates suivantes à Ottawa ont abouti à la loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, 1962-1967: du 25 au 27 juillet 1960; du 26 au 28 octobre 1960; et les 23 et 24 février 1961. Les ministres des Finances et les trésoriers provinciaux se sont également réunis à Ottawa aux dates suivantes pour discuter des arrangements fiscaux: les 6 et 7 juillet 1959; et les 15 et 16 octobre 1959. La loi sur les arrangements